

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 mars 2013

REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 767)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° 124

présenté par

Mme Pompili, Mme Abeille, M. Alauzet, Mme Allain, Mme Attard, Mme Auroi, M. Baupin, Mme Bonneton, M. Cavard, M. Coronado, M. de Rugy, M. François-Michel Lambert, M. Mamère, Mme Massonneau, M. Molac, M. Roumegas et Mme Sas

ARTICLE PREMIER**(RAPPORT ANNEXÉ)**

Après l'alinéa 76, insérer l'alinéa suivant :

« Il s'agit donc de sortir complètement du système de notation dans l'enseignement primaire en accompagnant les équipes pédagogiques pour les former à d'autres systèmes d'évaluation positive de la progressivité des élèves et à l'ouverture de l'école aux familles afin qu'elles puissent suivre l'évolution des élèves dans un esprit de co-éducation. Les alternatives à la notation doivent aussi être encouragées dans l'enseignement secondaire. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Le 9 octobre 2012, François Hollande annonçait la mise en place d'un « nouveau système de d'évaluation » des élèves, jugeant le système de notation actuellement en vigueur inadapté. Interdire strictement la notation dans l'enseignement primaire et la décourager fortement dans l'enseignement secondaire poussera les équipes pédagogiques à envisager différemment l'évaluation pédagogique des apprentissages des élèves et pourra servir d'effet levier à de nouvelles pratiques.